

Compte-rendu du Conseil Municipal du Vendredi 28 septembre 2012

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champillon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN, Maire, en vertu de la convocation du 24 septembre 2012.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEGUIN Jean-Marc, LAUNER Martine, CREPIN Jean-Paul, MOUSQUET Sabine, BROYE Jacqueline, COUTURIER Anne, HERR Régine, COFFRE Pascal, Eric NEVEU et Thierry ANDRIEUX ;

Absente excusée : Madame Marie-Madeleine ADAM

L'appel nominal étant terminé et les conseillers présents formant la majorité des membres pouvant valablement délibérer, le Président déclare la séance ouverte.
Monsieur Eric NEVEU est élu secrétaire.

L'examen du point à l'ordre du jour s'engage alors :

201217/09: RAPPORT ANNUEL 2011 SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Suite à la législation en vigueur, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service Public d'Eau Potable et d'Assainissement, qui a été établi par le Président de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne et adopté préalablement par le Conseil de la Communauté, qui a compétence dans ce domaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport.

201218/09: RAPPORT ANNUEL 2011 SUR L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, qui a été établi par le Président de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne et adopté préalablement par le Conseil de la Communauté, qui a compétence dans ce domaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de ce rapport.

201219/09: RAPPORT D'ACTIVITES 2011 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLEE DE LA MARNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2011 de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de ce rapport.

201220/09: DECISION MODIFICATIVE

A la demande de la Trésorerie Epernay-Municipale, il convient d'opérer la décision modificative suivante afin de solder les opérations comptables du Marché de la Traverse du village:

- + 152.117 euros au compte 4581 « Dépenses sous mandat » en dépenses d'investissement au chapitre 041 (chapitre globalisé- opérations patrimoniales), en opération d'ordre budgétaire
- + 152.117 euros au compte 2151 « réseaux de voirie » en recettes d'investissement au chapitre 041 (chapitre globalisé- opérations patrimoniales), en opération d'ordre budgétaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE à l'unanimité** cette décision modificative.

201220/09:SCOLARITE ET FRAIS DE SCOLARITE DES PETITS CHAMPILLONNAIS A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2013/2014 DE SEPTEMBRE 2013

Cette délibération ANNULE ET REMPLACE la délibération N°2010.20

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la somme importante payée à la commune de Dizy pour les frais de scolarité des enfants champillonnais scolarisés en maternelle durant l'année scolaire 2011/2012, à savoir 4.000€ pour 10 enfants (sur un total de 6.640€ en ajoutant les 18 enfants scolarisés en primaire)

Depuis la décision des élus de Dizy du 04 mai 2010, les frais de scolarité pour les enfants champillonnais étaient :

- 150€ par enfant scolarisé en école primaire à Dizy incluant les fournitures scolaires et les frais liés aux voyages scolaires et 400€ par enfant en école maternelle à Dizy incluant les fournitures scolaires et les frais liés aux voyages scolaires,

Il s'avère maintenant, au vu des sommes réclamées, qu'il devient impossible à une commune telle que Champillon de 534 habitants (population totale) de supporter des charges financières aussi importantes alors même que les charges demandées par Hautvillers sont 10 fois moins élevées environ.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL décide A L'UNANIMITE :

- D'inscrire désormais les enfants habitant Champillon et en âge d'entrer à l'école maternelle, à l'école maternelle d'Hautvillers, à compter de la rentrée scolaire 2012/2013. Ces inscriptions concernent tous les enfants habitant du village. Toutefois, en cas de fratrie déjà scolarisée en 2012/2013 dans les écoles maternelle et élémentaire à Dizy, les frères et sœurs pourront être inscrits en maternelle à Dizy (après demande de dérogation en Mairie).
- De continuer de permettre aux parents de pouvoir indistinctement inscrire leurs enfants aux écoles primaires de Dizy ou Hautvillers selon leur choix, à compter de la rentrée scolaire 2013/2014, pour tout enfant en âge d'entrer à l'école primaire et tout nouvel habitant du village.
- D'accepter à compter de l'année scolaire 2013/2014, la contribution de 150€ par enfant scolarisé à l'école primaire à Dizy incluant les fournitures scolaires et les frais liés aux voyages scolaire et 400€ par enfant en école maternelle à Dizy incluant les fournitures scolaires et les frais liés aux voyages scolaires pour les enfants **UNIQUEMENT** pour les enfants déjà scolarisés en maternelle durant l'année scolaire 2012/2013 ou pour les nouveaux inscrits **UNIQUEMENT** issus d'une fratrie déjà scolarisée dans les écoles de Dizy durant l'année scolaire 2012/2013 (dérogation à la règle générale),
- De résilier la convention relative à la participation financière de la Commune de Champillon aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire de Dizy signée le 04 juin 2010 avec la Commune de Dizy.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention relative à la participation financière avec la commune de Dizy (avec effet à compter de la rentrée scolaire 2013/2014), offrant la possibilité d'accepter les enfants de Champillon dans l'école primaire de Dizy. En ce qui concerne l'école maternelle de Dizy, **SEULS** les enfants déjà scolarisés à Dizy en 2012/2013 pourront continuer à fréquenter l'école maternelle de Dizy ainsi que les nouveaux inscrits qui seraient membres d'une fratrie déjà scolarisée en 2012/2013 dans les écoles maternelle et primaire de Dizy.

Questions diverses

Rapport annuel 2011 sur l'eau et l'assainissement et rapport annuel 2011 sur l'élimination des déchets ménagers :

Monsieur le Maire donne lecture des questions posées par écrit par Mr Pascal COFFRE sur ces deux rapports et qui ont été transmis aux services de la Communauté de Communes, et des réponses qui y ont été apportées par écrit également (par Mme Anne POLLIN pour l'eau et l'assainissement et par les services généraux de la CCGVM en l'absence de Sébastien BERREUR qui vient de quitter la CCGVM début septembre). Monsieur le Maire indique d'ailleurs que c'est Mr Florent CHAUDRE qui va occuper le poste de technicien « déchet » désormais à compter du 1^{er} octobre, comme indiqué dans la lettre hebdomadaire de la CCGVM « ENTRE NOUS »

Plan de prévention des risques : Monsieur le Maire projette à l'Assemblée le diaporama qui a été présenté le 6 septembre 2012 à Aÿ lors de la réunion relative au Plan de Prévention du Risque Naturel de glissement de terrain (PPRn GT) de la Côte d'Île de France secteur vallée de la Marne sur les tranches 1 et 2 (35 communes) à laquelle il a participé. Ce diaporama évoque le bilan de la consultation réglementaire et de l'enquête publique (avis défavorable de la commission), les suites données aux conclusions de l'enquête publique et les suites de la procédure et le calendrier prévisionnel.

La Direction Départementale enverra un nouveau projet mi-octobre et les élus devront leur faire parvenir leurs éventuelles remarques dans le mois qui suivra.

Avancée de la candidature des paysages de Champagne au patrimoine mondial de L'UNESCO- Site classé sur les coteaux historiques de Cumières à Mareuil-sur-Aÿ : Monsieur le Maire projette à l'Assemblée le diaporama qui a été présenté lors d'une réunion le 11 juillet 2012, par la D.R.A.L. (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne) sur ce sujet, qui évoque l'avancement de la concertation avec les communes concernées et fait le rappel du calendrier prévisionnel. C'est en 2014 que la réponse définitive à la candidature sera annoncée.

Demande d'autorisation pour l'installation de miradors de chasse formulée par la société de chasse de Champillon : Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a reçu début septembre de Mr Denis ROUALET, Président de la Société de Chasse de Champillon. Ayant trouvé des modèles de miradors correspondant aux besoins et aux moyens de la société de chasse, Mr ROUALET renouvelle sa demande d'autorisation pour en installer quatre en bordure des Usages des Rosières. Il a joint à son courrier un plan du cadastre avec l'implantation des quatre miradors et une publicité des miradors en question. Ils seront facilement démontables.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'installation de ces 4 miradors, par contre, il sera bien rappeler à Mr ROUALET dans le courrier de réponse qui lui sera fait, que la commune ne dispose d'aucun lieu de stockage pour les entreposer de septembre à fin février. La société de chasse devra donc se trouver un lieu de stockage par ses propres moyens.

Projet d'achat d'une photo-plan du cimetière mis sur CD-ROM : Monsieur le Maire propose aux conseillers l'acquisition d'une photo-plan du cimetière (prise de vue aérienne et réalisation d'un plan du cimetière), le tout fourni sur CD-ROM en très haute définition tous droits d'utilisation inclus (690€ H.T.+ le coût des supports papier ou autre). Actuellement, la commune ne dispose que d'un très vieux plan du cimetière sur papier épais.

Il indique également que depuis plusieurs semaines, un très gros travail de mise à jour des concessions est effectué par Muriel JUBRÉAUX à sa demande (renouvellement des concessions arrivées à terme, recensement des vieilles tombes à l'abandon, etc....), en prévision de revoir de fond en comble le cimetière car le nombre de place disponibles diminue.

Cette acquisition d'un photo-plan permettrait un meilleur travail dans ce sens.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette acquisition.

Problème à l'intersection des rues de Chamisso, rue Pasteur, sente du Four à Chaux et de la rue Jean Jaurès : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal des démarches qu'il a entrepris auprès de la gendarmerie (brigade d'Epernay et brigade mobile de Reims) concernant les problèmes de priorité sur l'intersection entre les rues Pasteur, Jean-Jaurès et Chamisso, qui se sont posés après l'amende reçue par Mme ANNE-Laure RICHARD-GUILLEPAIN au début de l'été car elle a traversé la rue Jean Jaurès en voiture au milieu des deux petits giratoires.

Une réunion a lieu en Mairie le 3 août avec le Conseil Général (Mr Maurice LAVIGNE, responsable des questions de sécurité routière) et la Préfecture (Mr CARDO, responsable des questions de sécurité routière) afin de trouver une solution en termes de police de la circulation. Il est clair à la suite de cette réunion, que la signalisation actuellement en place, discordante au regard de l'aménagement de

cette intersection, est pour partie à l'origine de trajectoires non conformes aux prescriptions du code de la Route.

Cependant il est à souligner que cette signalisation actuelle a été installée à la demande expresse de Mr Jean BURDIN maître d'œuvre de la Traverse, compétent à l'époque de la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire projette ensuite à l'assemblée le diaporama que Mr Maurice LAVIGNE lui a fait parvenir suite à la réunion, proposant diverses solutions pour remédier au problème. Tous ces travaux auront un coût important. Ces propositions sont donc à étudier attentivement.

Dernières demandes de travaux sur la Commune : Monsieur le Maire indique que cet après-midi ont été déposés en Mairie un permis de démolir et un de construire pour l'habitation de Mr David LEPICIER à Bellevue et que dernièrement une déclaration préalable a été déposée par Mr Jean-Loup MÉA pour l'installation d'un ancien pressoir sous abri côté rue Jean Jaurès, sur le parking du Champagne « Bertrand DEVAVRY », en haut de la rue Pasteur.

Plan du village : Monsieur le Maire présente la dernière version du plan de la commune proposé par la société en charge de le refaire. A l'unanimité, le Conseil Municipal le trouve très bien fait et très joli, mais il demande que certaines modifications y soient apportées, à savoir :

- enlever du plan tous les ovales bleus et leurs légendes mentionnant les réservoirs et château d'eau, car ils ne veulent absolument pas que cela apparaissent sur le plan du village, cela étant des points « sensibles » pour des personnes mal attentionnés,
- enlever tous les rectangles grenat matérialisant les maisons isolées du village (4 en tout dont le Royal Champagne »), cela étant des points « sensibles » pour des personnes mal attentionnés,
- enlever la mention « Ancienne station d'épuration » à l'ouest du plan,
- indiquer « Borne de la Libération » à côté des 2 bornes grises signalées sans légende,
- mettre à la place du rectangle grenat matérialisant le ROYAL-CHAMPAGNE , le logo des « Relais et Château »
- Et mettre en valeur la « Route Touristique du Champagne » (Traverse du village), traversant du nord au sud le village (Route Départementale 251 puis rue Jean Jaurès dans le village pour redevenir RD 251 en direction de Dizy). Peut-être en la mettant en couleur avec le nouveau logo de la Route Touristique du Champagne, comme celui des « Relais et Châteaux » pour le ROYAL-CHAMPAGNE, pour la faire bien ressortir, et d'indiquer au nord avec une flèche « vers Reims » comme vous l'avez fait au sud « vers Dizy ».

Muriel JUBRÉAUX est chargé de contacter la société pour lui faire faire part de toutes ces modifications à effectuer.

Classement des archives : Monsieur le Maire indique que lors du prochain conseil Municipal, il évoquera la proposition de services du Centre de Gestion de la Marne pour aider au classement des archives de la commune. Deux possibilités s'offrent à la commune : soit former la secrétaire de Mairie aux règles d'archivage, soit faire effectuer l'archivage par un professionnel en la matière, mais le coût sera alors beaucoup plus onéreux que pour la première solution.
